

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 07-02 du 9 décembre 2021

SOUTIEN À LA VIE UNIVERSITAIRE AU TITRE DE 2021 – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-V-20 du 26 mai 2016 sur les orientations de la politique du Département en faveur de la jeunesse,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-V-20 du 26 mai 2016 relative aux orientations de la politique du Département en faveur de la jeunesse,

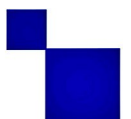
Vu la convention signée du 4 mars 2020 avec l'Université Paris 13 Villetaneuse,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2021 de 8 000 euros à l'association « Union Nationale des Étudiants de France » (UNEF) ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2021 de 8 000 euros à l'Université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis pour l'organisation des journées d'accueil des étudiants « Grand8 » au titre de 2021 ;



- ATTRIBUE la participation du Département, en tant que membre fondateur de la Fondation Université Paris 13, au titre du fonctionnement de cette Fondation à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2021.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Vote(s) contre de :

Mme Pietri, Mme Choulet

Abstention(s) de :

M. Monot, M. Chabani, Mme Lagarde

M. Chabani use du pouvoir de Mme Lagarde

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstentions : 3
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.